

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—
CESSION DE L'HÔPITAL LANCASTER

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, la question que j'aimerais traiter dans les sept minutes que m'accorde le Règlement ce soir est la suivante: le projet de cession de l'hôpital militaire de Lancaster au Bureau des commissaires de l'hôpital général de Saint-Jean et au ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick. Toute cette affaire soulève un certain nombre de questions.

Tout d'abord, une disposition qui faisait partie intégrante de l'accord de transfert portait qu'il y aurait une aile de 300 lits pour les anciens combattants à l'hôpital général de Saint-Jean; en deuxième lieu, la date du transfert était fixée au 1^{er} juillet 1970 ou toute autre date dont seraient convenues les parties. Je répète «toute autre date dont seraient convenues les parties».

Cette question en particulier a fait l'objet de discussions très longues lors du congrès provincial du Nouveau-Brunswick de la Légion canadienne, les 1^{er} et 2 septembre. Comme le sait sans doute le ministre, on en a encore discuté la semaine dernière quand le député de Saint-Jean-Ouest à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, M. Logan, a soulevé la question à la station locale de télévision. Le ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick, M. Thériault, a répondu aux accusations de M. Logan.

Je voudrais citer un communiqué paru dans l'*Evening Times Globe* de Saint-Jean, le 3 novembre, où l'on rapporte les deux points sur lesquels M. Thériault est mécontent: d'abord le montant de la subvention fédérale à l'occasion de ce transfert et, ensuite, la date du transfert. En ce qui concerne la subvention, il pense qu'elle devrait être de 10 millions de dollars au lieu de \$4.5 millions, sommes fixées par le gouvernement pour le transfert à la province. Par ailleurs, il proteste contre la date du transfert, car il ne pense pas que tous les détails puissent être réglés avant cette échéance. Je voudrais attirer particulièrement l'attention du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) sur ces déclarations du ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick. Elles indiquent que la province du Nouveau-Brunswick n'est pas prête à prendre à sa charge l'hospitalisation des anciens combattants du Nouveau-Brunswick le 1^{er} juillet prochain.

Il y a une chose qui importe davantage que d'entrer dans les menus détails, monsieur l'Orateur. Avec les anciens combattants du Nouveau-Brunswick, je pense qu'avant d'opérer tout transfert, il faut attendre que la nouvelle annexe de 300 lits de l'hôpital général de

Saint-Jean soit préparée à recevoir et à soigner les anciens combattants qui ont besoin de traitements. En répondant à ma question, le ministre voudra-t-il nous dire s'il est ou non au courant de l'arrêt de toute nouvelle construction hospitalière décrétée par le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick? Sans aucun doute, le ministre a reçu un grand nombre de lettres à ce sujet, comme d'ailleurs tous les députés qui représentent des circonscriptions de cette province. Je suis moi-même très inquiet. Je sais que la Légion royale canadienne est très inquiète et que les anciens combattants sont aussi inquiets.

Pour faciliter la réponse du ministre—je veux collaborer parce que nous tâchons d'atteindre le même objectif—je voudrais lui communiquer la résolution adoptée au congrès de la Légion royale canadienne. Si le ministre n'en a pas reçu copie, je lui en procurerai une de bonne grâce. Cette résolution est la suivante:

Entendu que l'accord actuel intervenu entre le ministère des Affaires des anciens combattants, la province du Nouveau-Brunswick et les commissaires de l'hôpital général de Saint-Jean prévoit, entre autres, le transfert des installations du ministère, situées à Lancaster, à la province du Nouveau-Brunswick, à compter du 1^{er} juillet 1970;

Entendu que l'une des clauses constitutives de l'accord susmentionné est la construction d'une aile abritant 300 lits à l'hôpital général de Saint-Jean et que l'accord précise une date pour le transfert, soit le 1^{er} juillet 1970 ou toute autre date dont les parties pourront convenir;

Entendu que le commandement du Nouveau-Brunswick de la Légion royale canadienne s'oppose énergiquement et vigoureusement à tout transfert avant le parachèvement de la nouvelle aile et que l'alinéa 11 de l'accord ne prévoit aucun déplacement des anciens combattants tant que l'adjonction ne sera pas terminée;

Et entendu que le commandement du Nouveau-Brunswick de la Légion royale canadienne considère la substance même de l'accord en regard des soins voulus à apporter aux anciens combattants relativement à la construction de la nouvelle aile, et entendu que le ministre de la Santé de la province du Nouveau-Brunswick a annoncé un arrêt de la construction hospitalière dans la province;

Il est donc résolu que le transfert projeté des installations du ministère des anciens combattants à Lancaster à la province du Nouveau-Brunswick soit remis jusqu'à ce que la nouvelle aile de l'hôpital général de Saint-Jean soit terminée et prête à recevoir les anciens combattants.

Les anciens combattants du Nouveau-Brunswick, surtout les malades qui ont besoin d'être hospitalisés, seront, j'en suis persuadé, vivement intéressés à ce que le ministre aura à dire sur cette question.

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, comme le disait le député d'York-Sunbury (M. MacRae), une entente est en effet intervenue entre le gouvernement du